



Vente avec permis de démolition

Par **mazil**, le **26/01/2021** à **18:02**

Bonjour,

Je dois vendre ma maison à un acheteur qui envisage de la démolir pour faire reconstruire une maison neuve. Il m'a demandé de déposer un permis de démolir que j'ai obtenu et affiché sur le terrain. En signant devant le notaire, celui-ci va t-il exiger de produire les diagnostics immobiliers sachant que le bâti sera démolit et que l'acheteur n'est pas demandeur de tels diagnostics ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **26/01/2021** à **18:33**

Bonsoir

Oui, bien sûr, car certains diagnostics sont justifiés en cas de démolition par l'acquéreur. On peut citer les diagnostics amiante et plomb, qui donnent des informations importantes pour la sécurité sanitaire des ouvriers chargés des travaux de démolition.